

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation
Conseillers municipaux en exercice : 27

Membres présents à la séance : 23 :

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 26

Conseillers absents - excusés : Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON

Procurations : Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH, Salvatore LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Secrétaire de séance : A. DUCHÊNE

Date de convocation : 09 décembre 2016

N°2016-065

Objet : Admission en non valeur

Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public en date du 23/09/2016,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 7 décembre 2016

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ.

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 3 252.59 €, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 2323800033 et n°2465180833 dressées par le comptable public :

Etat n°2323800033

Exercice	N° titre	Objet	Montant
2007	790	Taxe sur la publicité extérieure	37,26 €
2009	348	Restauration scolaire	0,20 €
2010	725	Restauration scolaire	0,78 €
2010	824	Crèche	15,65 €
2011	643	Restauration scolaire	15,36 €
2012	609	Restauration scolaire	0,41 €
2013	400	Crèche	0,01 €
2014	304	Crèche	0,88 €
2014	672	Crèche	0,50 €
2013	944	Restauration scolaire	14,38 €
2015	333	Périscolaire	2,14 €
Total :			87,57 €

Etat n°2465180833

Exercice	N° titre	Objet	Montant
2005	138	Passerelle CLARA-DDPAC	295,84 €
2005	364	Passerelle CLARA-DDPAC	345,45 €
2005	675	Passerelle CLARA-DDPAC	900,00 €
2007	815	Restauration scolaire	63,81 €
2007	816	Restauration scolaire	86,53 €
2008	420	Restauration scolaire	131,97 €
2008	426	Restauration scolaire	125,65 €
2008	673	Restauration scolaire	361,55 €
2008	678	Restauration scolaire	8,00 €
2008	683	Restauration scolaire	111,29 €
2008	920	CLSH	65,93 €
2009	295	Restauration scolaire	211,37 €
2009	298	Restauration scolaire	33,03 €
2009	655	Restauration scolaire	64,94 €
2009	661	Restauration scolaire	152,80 €
2011	645	Restauration scolaire	42,24 €
2012	245	Restauration scolaire	83,60 €
2012	646	Restauration scolaire	53,88 €
2012	646	Restauration scolaire	27,14 €
Total :			3 165,02 €

Soit un total de :	3 252,59 €
--------------------	-------------------

- **CERTIFIE** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget primitif à l'article 6541 fonction 01.

Le Maire,

Bertrand KLING

